Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le 21/09/2023
ID : 044-200067635-20230921-09_2023_12-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 18 septembre 2023

09.2023-12	**FAMILLE** **OBJET : Convention de partenariat 2023 avec le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la volonté de Clisson Sèvre et Maine Agglo de soutenir financièrement les actions associatives menées sur son territoire qui correspond aux objectifs fixés dans le cadre des compétences qui lui sont transférées,

Considérant la mission d'intérêt général assurée par le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, concourant à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Il a pour objectif de créer un réseau dont l'objectif est de promouvoir la qualité de vie des aînés du territoire de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, en poursuivant les missions suivantes :

- Répondre aux besoins des personnes âgés des plus de 60 ans
- Préserver au maximum l'autonomie de la personne âgée
- Observer et évaluer les besoins de la population âgée
- Apporter un soutien aux aidants naturels et familiaux
- Assurer la continuité, la complémentarité des prises en charges réalisés entre les membres du réseau, en développant une véritable synergie partenariale
- Favoriser la coordination et le dialogue entre les différents intervenants
- Contribuer à la définition des orientations, des objectifs et des politiques à destination des personnes âgées

VU le projet de convention de partenariat, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération de Clisson, Sèvre Maine agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : que Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à soutenir financièrement la réalisation des objectifs en attribuant au CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine une subvention de 72 217,32 € calculée de la manière suivante :

- une subvention de fonctionnement de 66 217,32 €, établie sur la base d'un montant de 1,17€ par habitant de son territoire (56 596 habitants - référence population municipale 2020 en vigueur au 1er janvier 2023)
- une subvention de 6 000€ correspondant à la prise en charge du loyer annuel des locaux occupés par le CLIC

ARTICLE 2 : de signer la convention de partenariat correspondante avec le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine.

ARTICLE 3 : que la convention est conclue pour l'année civile 2023.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le 21/09/2023
ID : 044-200067635-20230921-09_2023_12-AU

ARTICLE 4 : de préciser qu'un travail de réflexion est en cours en vue de l'élaboration conjointe d'une convention pluriannuelle d'objectifs formalisant le partenariat engagé et le suivi des actions menées par le CLIC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 20/09/2023
Jean-Guy CORNU
Président

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le 21/09/2023
ID : 044-200067635-20230921-09_2023_12-AU

Convention de partenariat Centre Local d'Information et de Coordination

ANNEE 2023

Entre

La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, représentée par son Président, Monsieur Jean-Guy CORNU, habilité par décision du Président du XXX septembre 2023,

ET

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Vallée Clisson Sèvre et Maine, représenté par sa Présidente, Madame Armelle MECHINEAU,

Il a été convenu ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1611-4,

Vu les articles 1er et 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001, qui impose aux collectivités de conclure une convention avec le bénéficiaire d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 euros.

Vu la décision du Président du XXX septembre 2023, approuvant la présente convention,

Article 1 - Objet de la convention :

La Communauté d'agglomération entend soutenir financièrement les actions associatives menées sur son territoire qui correspondent aux objectifs fixés dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées.

L'objet de la subvention correspond à une mission d'intérêt général de l'administration, et à l'objet social du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), organisme bénéficiaire, tel que défini dans ses statuts.

Le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine est un lieu d'écoute, d'informations, de conseils et d'évaluation pour les services et aides à domicile et à l'hébergement des personnes susvisées.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le 21/09/2023
ID : 044-200067635-20230921-09_2023_12-AU

Il a pour objectif de créer un réseau dont l'objectif est de promouvoir la qualité de vie des aînés du territoire de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, en poursuivant les missions suivantes :

- Répondre aux besoins des personnes âgés des plus de 60 ans
- Préserver au maximum l'autonomie de la personne âgée
- Observer et évaluer les besoins de la population âgée
- Apporter un soutien aux aidants naturels et familiaux
- Assurer la continuité, la complémentarité des prises en charges réalisés entre les membres du réseau, en développant une véritable synergie partenariale
- Favoriser la coordination et le dialogue entre les différents intervenants
- Contribuer à la définition des orientations, des objectifs et des politiques à destination des personnes âgées

Depuis 2015, et à la demande du Conseil départemental de Loire-Atlantique, le CLIC a également pour mission un service public de proximité d'accueil des personnes en situation de handicap du territoire, en vue d'aider ces personnes à remplir les dossiers à présenter à la Maison départementale des personnes handicapées de Loire-Atlantique (MDPH).

Article 2 - Montant de la subvention :

Pour l'année 2023, la Communauté d'agglomération octroie au CLIC une subvention de **72 217,32 €,** calculée de la manière suivante :

Population municipale 2020 (en vigueur au 01/01/2023) soit 56 596 hab. x 1,17 €/hab. = 66 217,32 €

A cette subvention de fonctionnement est ajoutée une subvention de 6 000 € correspondant à la prise en charge financière du loyer annuel versé par le CLIC pour accueillir les services de l'association.

Article 3 - Engagement de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine :

En contrepartie du versement de la subvention, le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine assure ses missions telles que définies dans ses statuts auprès des personnes âgées de plus de soixante ans, et rappelées ci-dessus.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention :

L'intégralité du montant annuel de la contribution mentionnée à l'article 2 sera versée en une fois, après signature de la convention et vérification de la transmission des éléments comptables requis (comptes annuels validés par le cabinet d'expertise comptable agréé au titre de l'année N-1, bilan d'activités N-1).

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le 21/09/2023
ID : 044-200067635-20230921-09_2023_12-AU

Article 5 - Contrôle et évaluation :

Le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine transmet un rapport de son activité annuelle ou des actions menées et pour lesquelles la subvention a été versée.

Il présente également chaque année le compte du résultat et le bilan financier de l'exercice écoulé, ainsi qu'un budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Article 6 - Assurances :

Le CLIC s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Article 7 – Durée de la convention, Modification, résiliation :

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter de l'année civile 2023. Toute modification fera l'objet d'un avenant.

En cas de résiliation, un préavis de deux mois doit être respecté.

Article 8 – travail de réflexion en vue de l'élaboration d'une convention d'objectifs :

Clisson Sèvre et Maine Agglo et le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine s'engagent mutuellement à mener en 2023 un travail de réflexion en vue de l'élaboration conjointe d'une convention pluriannuelle d'objectifs, formalisant le partenariat engagé et le suivi des actions menées par le CLIC.

Clisson, le

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo	**Pour le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine,**
Le Président, **Jean-Guy CORNU**	**La Présidente,** **Armelle MECHINEAU**